
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 31

Séance du **14 MARS 2014**

Objet : **AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE MODIFIER LE TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76**

Nombre	de membres en exercice :	136
	de membres présents :	69
	de pouvoir(s) :	4
	de membres votants :	73
	votes pour :	73
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 14 mars à 15h00, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 25 février 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Membres présents :

MM. J. GRISEL, J.C. MAYETTE, R. TERNISIEN, Ch. FRANCOIS, F. POLLET, A. BEAUPERE, Mme A. BOCANDE, H. LAGNEL, M. VAUTIER, J.M. BARIL, H. MAILLET, M. JEANNE, M. QUERTIER, P. CHAUVET, P. GUERARD, F. CARON, L. VASSET, Ch. LEGRAND, L. DODELIN, M. LEVILLAIN, P. BOVIN, D. JOFFROY, Mme D. LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, Mme C. BLEAUDY, B. LEGER, A. VEYRONNET, M. PARMENTIER, J. VATEY, M. SAUMON, P. MARTIN, P. VIGREUX, B. DEFOY, D. ROCHE, J. COULOMBEL, J.M. CROCHEMORE, M. LOISEL, M. BASILLE, J.P. BONNEVILLE, Y. LOISEL, J.P. PETIT, F. DUPUIS, R. LEGER, D. BEUX, B. LE BLOND, M. LEJEUNE, P. VAN DE VYVER, H. LEPILEUR, M. DELILLE, G. LESUEUR, G. JOUAN, Mme J. LORPHELIN, A. DEPREAUX, J.P. MEEGENS, B. BAZILLE, Mme J. LORPHELIN, X. VANDENBULCKE, H. HONDIER, Mme F. BAES, P. LESELLIER, Ch. POISSANT, S. VASSE, Mme Ch. FURON-BATAILLE, N. GAINVILLE, Mme F. SUITNER, F. SIMEON, D. PASQUIER, Mme J. LORPHELIN et J.R. LECONTE.

Membres absents excusés :

MM. M. LEBER, Mme J. FORTIN, M. Y. GRISEL, M. YASSEF, F. LE GALLO, A. VERHAEGHE, Mme C. BRUMENT, M. GALLAIS, P. BOVIN, E. MEIER, J.Y. BELLET, M. SAUTEUR, D. SEIGNEUR, P. CHEVALLIER, Ch. DUCROCQ, Ch. GRANCHER, Mme M. LEBAS, J.F. DUCLOS, J.C. LABARD, D. MERVILLE, Mme M.D. GAUTIER-HURTADO, B. GIRARDIN, L. DEHON, G. LEGOUBEY, Ch. LEROY et J. VARRY.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Daniel SEIGNEUR a donné pouvoir à M. Daniel BEUX,
M. Denis MERVILLE a donné pouvoir à M. Daniel JOFFROY,
Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO a donné pouvoir à M. Sylvain VASSE,
M. Jean VARRY a donné pouvoir à M. Gérard JOUAN.

Assistaient également à la séance :

- MM. WATTIEZ et NADJAR. ERDF,
- M. MAIA, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du SDE76,
- M. DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-31 :

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE MODIFIER LE TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Président rappelle que, suite aux résultats au concours de deux de nos agents, l'assemblée vient de créer les emplois suivants au SDE76 :

- 1 rédacteur – 35 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif 1^{ère} classe – 35 heures hebdomadaires

Monsieur le Président informe également l'assemblée que dans le cadre de la réforme du SDE76, certains agents des anciens syndicats locaux ont fait connaître leur désir de quitter les effectifs du SDE76 au 1^{er} avril 2014, ce qui implique la suppression des emplois suivants :

- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe – 24 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint administratif 1^{ère} classe – 9 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2014 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur	A	2	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	3	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	5	35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	2	35 heures
Adjoint administratif 1 ^{ère} Classe	C	2	35 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	6	35 heures
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Attaché principal	A	1	5 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	5 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	12 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	18 heures
Rédacteur	B	2	15 heures
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	12 heures
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	7 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	16 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	6 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	5 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	8 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	3	15 heures

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois de SDE76 ainsi proposée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.

